

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE-MOULIERE

Séance du 29 mars 2022

L'an DEUX MIL vingt-deux, le 29 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Kévin GOMEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Kévin GOMEZ, Maire, Sylvie ROY, 1<sup>er</sup> adjoint, Arnaud MONVOISIN 2<sup>ème</sup> adjoint, Pierrick GIRAUD 4<sup>ème</sup> adjoint, Marie Christine GETREAU, Samuel MOREAU, David BRIAND, Christelle MICHAUD, Arnaud PEUCH, Johanna LESCOASTREYRES, Chantal BEAUPOUX, Patrick BELOT.

Absent ou excusé : Jérôme ANDRÉ,

Absent excusé ayant donné pouvoir : Laurence SIMMONET 3<sup>ème</sup> Adjoint

Secrétaire : Arnaud PEUCH

Assistait également à la séance : Sylvie ROBERT, secrétaire.

ELUS : 14

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à chaque conseiller ayant reçu par mail et lu le procès-verbal de la précédente réunion, de le voter ainsi que celui de la réunion du 13 décembre 2021 Il sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait différents rapports de situation sur les événements présents et à venir :

- Un arrêté a été adopté pour une limitation de vitesse à 30 km/h dans l'agglomération et tous les hameaux de la Chapelle-Moulière. Cet arrêté, en phase expérimentale a été demandé par les membres du comité participatif sur la voirie. Il ne sera actif qu'après la pose des panneaux signalétiques.

- Le syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) gère la compétence des milieux aquatiques. Elle est à coupler avec la DREAL pour sensibiliser les riverains. La réunion du 9 avril a dû être reculée, Monsieur DE NAYER n'ayant pas eu l'autorisation de se déplacer sur la commune du fait des élections. Nous sommes dans l'attente d'une réponse des services de la DREAL pour faire suivre de nouvelles invitations en date du 7 mai.

- Deux essais ont été achetés au Miel de Max, situé à Bonnes, et livrés le 24 mars pour une valeur de 308 €. Ils ont été installés le soir même par Denis MAIRINE notre agent communal.

- Le DICRIM est mis en ligne sur le site de la commune. Un appel à candidature pour le PCS et la page des bons réflexes seront joints au prochain « Molérien » ainsi qu'un encart de sensibilisation.

- Le vélo de Denis est arrivé, celui-ci se déplace avec au quotidien.

- Des travaux sur le clocher de l'église sont en attente de devis. A réception, les entreprises retenues pourront nous faire connaître la date du commencement des travaux.

- Le logement communal qui se situe à côté de la mairie a été proposé via France Connect à la préfecture afin d'accueillir une famille Ukrainienne. Cette occupation se fera à titre gratuit. La préfecture n'a pas encore donné suite à cette inscription.

- **DÉLIBÉRATION N°22/13 : Approbation du plan de financement DETR et DSIL travaux du bureau de poste.**

Monsieur le maire rappelle que la commune souhaite lancer une opération de rénovation intérieure du bâtiment de l'ancienne poste.

Le coût total estimatif de ces projets s'élève à environ 22 500 € HT avec un autofinancement obligatoire de 20% minimum. Monsieur le Maire propose de solliciter une DETR et une DSIL pour l'obtention d'une subvention. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT ANCIEN LOCAL DE LA POSTE			
DEPENSES		RECETTES	
2182 Agencement Aménagements	22 501.60 €	1311 Subvention Etat :	
		- DETR	6 751.00 €
		- DSIL	11 250.28 €
TVA	4 500 €	Autofinancement 20 %	4 500.00 €
		Récupération TVA	
Total HT	22 501.60 €	Total HT	22 501.60 €
Total TTC	27 001.92 €	Total TTC	27 001.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

- **DÉLIBÉRATION N°22/14 : Compte administratif 2021 de la commune**

Mme Sylvie ROY expose au Conseil Municipal, le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 de la Commune, qui présente un excédent d'investissement de 26 346.35 € et un excédent de fonctionnement de 125 254.29 € laissant apparaître un résultat de clôture positif de l'exercice 2021 de 151 600.64 €, en accord avec le Compte de Gestion du Trésorier Municipal.

Le Maire s'étant retiré et après discussions, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 de la commune à l'unanimité.

- **DÉLIBÉRATION N°22/15 : Compte De Gestion 2022 de la Commune**

Mme Sylvie ROY présente au Conseil Municipal, le Compte De Gestion 2021 de la Commune établi par M. Olivier JACQUET, Trésorier Municipal à Poitiers, laissant apparaître un résultat total de clôture de l'exercice 2021 de 151 600.64 €, en accord avec le Compte Administratif de la Commune.

Le Maire s'étant retiré, après examen du Compte de Gestion, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2022 du budget de la commune à l'unanimité qui reflète la gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2022.

- **DÉLIBÉRATION 22/16 : Subventions aux associations**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

En application de conventions approuvées par délibération du conseil municipal, la commune apporte chaque année son soutien à plusieurs associations, au vu de leur projet d'activités et de leur budget prévisionnel, en complément des participations des usagers et des aides versées par d'autres organismes. Il est donc proposé d'octroyer une subvention de :

Noms	Contributions 2022
Vallée Vienne et Moulière Chauvigny (VVM)	50
Hôpital pour les enfants	0
ADMR Bonneuil-Matours	250
Banque Alimentaire	200
Vienne et Moulière Solidarité	150
La Ligue contre le cancer	200
Harmonie municipale de Chauvigny	50
La Chapelle-Moulière Festive	500
Asso les doigts de fées	0
Secours Catholique	100
Chambre des métiers artisanat Vienne	0
Fonds de solidarité logement (FSL 86)	100
La Raquette ABCV	100
Refuge SPA	0
MFR Bournezeau	0
AFM Téléthon	0
CIDFF	0
CFA	0
Shakti LCM	100
Protection Civile	0
La parole aux molériens	0

La subvention accordée à l'association la Chapelle-Moulière Festive sera dégressive les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

- **DÉLIBÉRATION 22/17 : Approbation de la facture du restaurant des Lys pour la soirée du 25 février 2022**

M. Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la facture du restaurant des Lys pour le buffet de la soirée du 25 février. Il s'agit d'une facture d'un montant de 1772 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

- **DÉLIBÉRATION 22/18 : Comité participatif**

Le comité participatif s'est réuni le 4 mars. Monsieur GIRAUD fait un résumé de cette réunion.

Monsieur le Maire acte l'entrée de Monsieur PERRIN Nicolas et de Monsieur BIDEY Anthony ainsi que le départ de Madame BRIAND Florence et de Monsieur CHABOT Bernard.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

- **DÉLIBÉRATION 22/19 : Bornes de rechargement**

Grand-Poitiers par mail du 21 mars 2022 fait savoir qu'il ne reste plus que 3 semaines pour répondre à une enquête sur les sites d'intérêt pour l'installation d'une ou plusieurs bornes de recharges ouvertes au public pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire trouve que ce projet serait cohérent avec l'objectif de programme pour une mise à disposition d'un véhicule électrique aux habitants de la commune.

- **22/20 : Demande d'occupation du domaine public par l'association Taraxacum**

L'association Taraxacum demande une autorisation temporaire du domaine public pour le 14 mai 2022 sur le parking situé derrière l'église et les restaurant des Lys ainsi qu'aux abords de ces lieux entre 9h30 et 23h. Ils demandent également que l'impasse du chemin de la Cure à hauteur du stop et jusqu'au parking soit interdite à la circulation exceptée pour les riverains.

L'association souhaite organiser une manifestation culturelle et festive intitulée « Le printemps D potes ». Durant cette journée, ils souhaitent proposer en extérieur un pôle troc potager, un atelier confection, récupération, recyclage, un atelier réparation de vélo, un atelier film d'animation, une création artistique collective, un concours de Mõlki.

L'association s'engage à assurer la sécurité de cette journée.

L'occupation du domaine public se fera à titre gracieux.

Ils souhaitent également proposer un atelier création musicale dans l'église ainsi qu'une lecture de contes sonorisés. Ils ont fait une demande auprès de la paroisse pour cette occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les propositions de Monsieur le Maire à 11 voix pour et une abstention.

- **Questions diverses**

- Sylvie ROY informe le conseil qu'une étude de prix a été demandée à l'AT86 pour informatiser le plan du cimetière et sa gestion. Elle évoque également le faible prix des concessions et suggère

d'en revoir leurs tarifs et leurs durées. Un ossuaire serait à prévoir afin de mettre en place une reprise des concessions abandonnées.

- La Commission finance se réunira le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 18h30 pour l'élaboration du budget primitif.
- Arnaud MONVOISIN demande si le contrat CRTE (contrat de relance de transition écologique) a été envoyé et souhaite en recevoir une copie.

A 21h34, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.  
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, en Mairie, le, 31 mars 2022

Le Maire, Kévin GOMEZ